Questions orales

QUESTIONS ORALES

lire cette déclaration rédigée par les diligents pages de la Chambre des communes. Voici le texte:

«Un match de basket-ball entre les parlementaires et les pages de la Chambre des communes a eu lieu hier soir. Ce match, disputé avec détermination et enthousiasme, mettait aux prises les dynamiques ministériels, bloquistes et réformistes, d'une part, et les pages venus de toutes les régions du Canada, d'autre part.

Les députés ont misé sur leur jeu d'équipe, leur expérience et les mouvements étudiés, tandis que les pages ont mis à profit leur talent, leur vigueur et leur jeunesse.

L'issue de ce match chaudement disputé est resté longtemps incertain. À la toute fin, les députés ont réussi à vaincre les pages par une faible marge.

Il s'agit certes d'une victoire bien méritée, mais les députés auraient intérêt à ne pas se reposer sur leurs lauriers, car ils ne doivent pas oublier que, la saison prochaine, ils auront tous une année de plus et qu'ils auront affaire à un nouveau groupe de jeunes pages.

Cette partie a été pour les députés et les pages une excellente occasion de dépenser leur surplus d'énergie et de faire mieux connaissance à l'extérieur de la Chambre des communes.

Aux députés qui n'ont pas pu prendre part à cette activité, ce n'est que partie remise, car il s'agit maintenant d'un événement annuel.

Nous remercions tous les participants. Le match a plu à tout le monde.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Les pages.»

L'ÉQUITÉ FISCALE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, au cours de la campagne électorale, le Parti libéral s'est engagé à trouver des moyens de parvenir à l'équité fiscale. C'était hier. Aujourd'hui, c'est différent.

J'ai ici un bulletin de Revenu Canada. On solde les échappatoires fiscales. Profitez-en tant qu'il en reste. Pour reprendre les termes du bulletin: «Sautez sur l'occasion! Profitez de l'exemption de 100 000 \$ pour gains en capital.»

L'équité fiscale, pour l'actuel gouvernement, revient à favoriser les allégements pour les riches! Ne touchons surtout pas aux fiducies familiales privées! Abolir, pour eux, c'est dissimuler la TPS.

J'exhorte le ministre à expliquer aux Canadiens pourquoi il continue de protéger les bien nantis quand les Canadiens ordinaires n'ont rien à se mettre sous la dent. [Français]

L'HÉPATITE C

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. En raison du refus du gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités, la Croix-Rouge s'apprête à lancer une vaste opération afin de retracer les milliers de porteurs du virus de l'hépatite C contaminés lors de transfusions sanguines. Le représentant de la Croix-Rouge prétend, à juste titre, qu'une personne ayant reçu une transfusion sanguine a le droit de savoir si elle a été exposée ou non au virus de l'hépatite C.

Comment la ministre de la Santé, qui a refusé d'assumer ses responsabilités dans ce dossier, peut-elle continuer de prétendre qu'il est impossible de retracer les personnes contaminées par le virus de l'hépatite C lors d'une transfusion sanguine, alors que la Croix-Rouge, elle, s'apprête à le faire?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je l'ai dit hier, avant-hier, et je vais le redire encore aujourd'hui, nous avons plusieurs partenaires dans le système d'approvisionnement du sang. Je félicite la Croix-Rouge qui étudie une proposition. Mais laissez-moi vous dire qu'il va être très difficile, même impossible, de remonter avant 1990, lorsqu'on a commencé des tests pour l'hépatite C. On attend de savoir jusqu'à quel point et quelle sera l'efficacité de leur proposition.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, la ministre endosse—t—elle les propos du représentant de son gouvernement qui fait valoir, et je cite: «qu'une telle recherche serait peu pertinente parce qu'il n'existe aucun traitement efficace pour cette maladie.»?

La ministre persiste-t-elle toujours à nier les risques de propagation du virus de l'hépatite C, si les gens ne sont pas avisés?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il est entendu qu'il n'y a pas de vaccin contre l'hépatite C. Il n'y en a pas encore. On sait que les scientifiques travaillent là-dessus, mais en ce moment, il n'y en a pas.

• (1420)

Il y a, bien entendu, des traitements pour la maladie même, mais nous voulons attendre les recommandations de la Croix-Rouge. Ce qu'ils regardent est encore très vague. Il ne faut pas trop s'énerver avec toutes ces propositions-là. Il faut travailler une journée à la fois.

Comme je l'ai dit, nous connaissons l'hépatite C depuis les années 1940, lorsqu'a commencé le système de transfusion de sang. Nous avons pu tester, pour l'hépatite C, seulement depuis les années 1990. Depuis ce temps, de tous les gens qui ont donné du sang, chaque fois qu'on a testé, on a trouvé seulement 0,3 p. 100 des donneurs atteints de l'hépatite C. On ne s'est pas servi du sang de ces personnes—là.